

**REUNION DU SECTEUR TECHNIQUE 03/23****Compte-rendu n° 03/23 du 11.09.2023**

Participants : C. Lecomte, N. Montet, J-L. Chéron, D. Fargeot, F. Marty, M. Bournazeaud, C. Catard, E. Pichon, S. Delerive, A. Petit, A. Sarlandie, R. Courtois, C. Touze, J-M.Lot, A. Tournier, S. Olthoff, Y. Grangier, F. Larzinière, K. Cario.

**Questions abordées :**

Rappel de dates,  
Bulletin municipal,  
Champcevi'miel,  
Effectifs à l'école élémentaire,  
Départ de Pierre de Almeida,  
Travaux sur la voirie (itinéraire alternatif),  
Voirie en zone trente,  
Comptage trafic routier (rue de la Paix, route de Beausoleil),  
Calendrier des réunions de secteur Septembre-décembre 2023,  
Terrain non entretenu,  
Date du prochain conseil municipal,  
SMD3,  
Convention de partenariat avec Médiagora,  
Intégration dans le domaine public,  
Parcelle jouxtant le restaurant scolaire,  
Commission communication,  
Commission de contrôle des listes électorales,  
Désignation d'un référent déontologue élus local,  
Conservatoire Départemental (CRDD),  
Terrains de l'hôpital,  
Exonération de la taxe foncière « en rénovation »,  
Subventions exceptionnelles aux Restos du cœur et pour le séisme au Maroc.

**INFORMATIONS-IDEES-SUGGESTIONS-REMARQUES****Rappel de dates :**

- Mercredi 13 septembre, 18 h, Périnet : ramassage des pommes de terre,
- Vendredi 15 septembre, salle des fêtes : concert Nemo blues band,
- Dimanche 17 septembre : vide-greniers,
- Du 20 au 24 septembre : C. Lecomte sera absent,
- Lundi 25 septembre, 19 h 15, salle du conseil : commission environnement,
- **Lundi 25 septembre, 20 h 30 : conseil municipal,**
- Mercredi 27 septembre, 18 h 30, salle des fêtes : réunion publique « Itinéraire alternatif »,
- Dimanche 1<sup>er</sup> octobre : inauguration de la station Dordogne Périgord Trail. Horaires de départ :  
« Marathon vert » : 9 h, randonnée (8,6 km) : 10 h,
- Vendredi 06 octobre : élections au Conseil Municipal des Jeunes,
- Lundi 09 octobre : secteur technique.

Bulletin municipal : le bulletin municipal est en mairie et les élus peuvent venir le chercher pour le distribuer.

Champcevi'miel : les agents ont récolté une vingtaine de kg de miel à partir de nos deux ruches. Une partie a été amenée à la cantine et un petit pot de 250 g est offert à chaque agent et à chaque élu.

Effectifs à l'école élémentaire : A. Sarlandie informe qu'il y a un CE1 à plus de 24 élèves alors que, selon le gouvernement, l'effectif maximum devrait être de 24. C'est d'autant moins compréhensible qu'il y a eu un poste de supprimé à la rentrée. C. Lecomte explique qu'il a posé cette question à l'inspection académique. La réponse donnée est que l'ouverture d'un poste d'enseignant se fait si la moyenne des effectifs est supérieure à 24 par classe, hors elle est de 23, 5 dans notre école.

Départ de Pierre de Almeida : Pierre a été recruté par la mairie d'Audenge, commune sur le bassin d'Arcachon, sur le poste de directeur des services techniques. Audenge : 9136 hab., 82, 09 km<sup>2</sup>, ressources par habitant : 1 119 € (Champcevinel : 17, 72 km<sup>2</sup> et 970 €/hab.). Il prendra ces nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> novembre.

Travaux sur la voirie (itinéraire alternatif) : les travaux d'AEP (Adduction Eau Potable et Assainissement) réalisés par le syndicat Eau cœur du Périgord sont prévus du 04 juillet au 15 octobre

Voie en zone trente : nous avons reçu un courrier de la mairie de Périgueux qui « nous informe que la ville va passer en zone 30 généralisée à compter de fin août 2023. Cependant certaines voies resteront à 50 km/h. ». Pour les voies partagées avec Champcevinel, Périgueux nous « propose d'unifier les limitations de vitesse ». Cela concerne les rues : Combe des dames, impasse des petites Alpes, rue Jean Secret, chemin de Cap blanc. La ville de Périgueux rajoute la rue Marguerite Eberentz mais elle n'est pas sur la commune. Par contre il manque la rue des fours à chaux et la rue des prairies. La route de Borie-Petit et l'ancienne route de Château l'Evêque restent à 50 km/h.

Comptage trafic routier (rue de la Paix, route de Beausoleil) : un nouveau comptage a été réalisé route de Beausoleil et rue de la Paix les 15 derniers jours de juin.

|                     | Débit moyen/jour dans les deux sens | Débit moyen /jour ouvré | Chiffres de décembre 2021 | Vitesse moyenne |
|---------------------|-------------------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------|
| Route de Beausoleil | 4 827                               | 5 585                   | 5 544                     | 60              |
| Rue de la Paix      | 2 910                               | 3 602                   | --                        | 54              |

Terrain non entretenu : un propriétaire est obligé d'entretenir son terrain (Code général des collectivités territoriales : article L2213-25).

## **DECISIONS PRISES-PERSONNES LES AYANT EN CHARGE**

Calendrier des réunions de secteur Septembre-décembre 2023

|           | Secteur technique | Secteur société |
|-----------|-------------------|-----------------|
| Septembre | 11                | 25              |
| Octobre   | 09                | 23              |
| Novembre  | 06                | 20              |
| Décembre  | 11                | --              |

Date du prochain conseil municipal : lundi 25 septembre à la place de la réunion de secteur société (Secrétariat : M. Bournazeaud sinon K. Cario sinon C. Catard).

## **QUESTIONS MISES A L'ETUDE ET GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUES**

SMD3 : Il est possible pour les collectivités de louer un bac de 370 litres pour un coût de 951, 60 € TTC auxquels il faut rajouter celui de la collecte soit 0, 04 € par litre. Pour Champcevinel cela devrait représenter un total d'environ 1 200 € pour l'année.

## **QUESTIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

### **ELU CHARGE DE LA PRESENTATION**

Convention de partenariat avec Médiagora : dans le cadre des « scènes rurales » portées par le Grand Périgueux, nous proposons de présenter le spectacle AZUL (de la Cridacompany) à la salle des fêtes le jeudi 09 novembre. Pour cela il nous faut passer une convention de partenariat avec l'organisateur (Médiagora). Les frais sont partagés par Médiagora, le Grand Périgueux et la commune. Cela nous coûtera 1 899 € TTC.

Intégration dans le domaine public : pour permettre la continuité de l'impasse du charpentier, il nous faut intégrer 4 parcelles dans le domaine public. Il s'agit de cession à la commune de parcelles appartenant à des particuliers. Superficie de ces parcelles : 6 m<sup>2</sup>, 9 m<sup>2</sup>, 19 m<sup>2</sup>, 144 m<sup>2</sup>.

Parcelle jouxtant le restaurant scolaire : après plusieurs allers-retours entre la mairie (P. de Almeida) et la propriétaire, nous devrions arriver à un accord concernant cette convention d'occupation temporaire et précaire. La surface concernée est d'environ 1 800 m<sup>2</sup>. La propriétaire accepte que la clôture soit réalisée avec des piquets en bois (ce qui peut être fait en régie) et non plus une clôture en grillage rigide occultant avec un soubassement de 20 cm en béton (devis le moins élevé : 8 318, 70 € TTC). Le loyer serait de 3 000 € pour l'année. La convention serait consentie pour une durée de 4 ans, renouvelable tacitement par période de 4 ans. Les parties peuvent mettre fin à la convention d'occupation moyennant un préavis de 2 mois. La propriétaire continuera de s'acquitter de la taxe foncière tous les ans.

Commission communication : JM Lot souhaite ne plus faire partie de la commission communication. Pour intégrer cette commission, C. Lecomte a sollicité Sylviane Delerive qui a accepté.

Commission de contrôle des listes électorales : la composition de cette commission doit être renouvelée (valable pour 3 ans). Il faut 3 conseillers (hors adjoint et conseiller délégué) issus de la liste ayant obtenu le plus de sièges et deux de l'autre liste.

Désignation d'un référent déontologue élus local : doit se faire avant le 31 décembre. Son rôle : « Accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques liés par exemple aux situations de conflit d'intérêt ». Le CdG nous propose de « mutualiser » ce référent en la personne de Mr Alain Pariente, Maître de Conférences en droit public à la faculté de bordeaux.

Conservatoire Départemental (CRDD) : la commune de Périgueux a demandé son adhésion au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne. Il nous est donc demandé d'approuver cette adhésion et à cette occasion d'approuver un toilettage de certaines dispositions devenues obsolètes.

Terrains de l'hôpital : au milieu de l'emprise du terrain, il y a le chemin rural qui fait partie du domaine privé de la commune. Il est certain que l'emprise de la voirie à construire et sa sortie sur la rue Combe des Dames ne sera pas superposable au chemin actuel. Il faudrait donc déclasser ce chemin pour permettre l'opération. Par la suite, la voirie définitive sera rétrocédée à la commune sans contrepartie financière.

Exonération de la taxe foncière « en rénovation » : il est possible de voter une telle exonération (50 ou 100 %) pour une durée de 3 ans pour des travaux de rénovation énergétique. Il faut que plusieurs critères soient remplis :

- Logement achevé avant le 1<sup>ier</sup> janvier 2009,
- 10 000 € de montant minimum de travaux,
- Fonction du revenu des ménages.

Pour être applicable au 1<sup>ier</sup> janvier 2024 cette exonération doit être votée avant le 1<sup>ier</sup> octobre.

Subventions exceptionnelles aux Restos du cœur et pour le séisme au Maroc : C. Lecomte propose pour ces deux cas que le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.